

En Espagne, la conclusion des préliminaires ne fut notifiée officiellement au corps diplomatique que le 27. oct. Le blocus de Cadix fut levé par les Anglais le 12. nov. 1801

37.

Traité de paix entre la Russie et l'Espagne, 4. Oct. signé à Paris, le 4. octobre 1801.

(Moniteur, an X. nr. 24. Nouv. pol. 1802. n. 52.)

S. M. l'empereur de toutes les Russies et le roi d'Espagne, désirant également de rétablir les anciennes relations d'amitié et de bonne intelligence qui ont subsisté entre leurs monarchies respectives, et voulant parvenir à un but si salutaire par les voies les plus faciles, ont autorisé les soussignés, munis pour cet effet de pleins pouvoirs suffisans, à déclarer et arrêter, ainsi qu'ils déclarent et arrêtent.

ART. I. Il y aura dès ce moment paix, amitié et bonne intelligence entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi d'Espagne. Paix.

ART. II. Pour entretenir et cultiver cet ordre de choses heureusement rétabli ainsi, les deux cours nommeront des ministres, et les feront résider, l'une près de l'autre, suivant l'ancien usage; à quoi l'on procédera en même tems, vers le commencement de l'année 1802 ou plutôt s'il est possible. Ministres reciproques.

ART. III. Immédiatement après la ratification du présent acte par les deux souverains, il sera publié dans leurs états des édits, par lesquels, avec revocation du passé, il sera prescrit aux sujets respectifs de se traiter comme des sujets de deux nations amies, et d'observer dans leurs relations de commerce et autres, tout ce qu'exige cet état de paix et d'amitié dans lequel ils se voient rétablir par le présent acte. Traitements de nations amies.

1801 En foi de quoi nous avons signé cet acte et y avons apposé le cachet de nos armées.

Fait à Paris, le  $\frac{29. \text{septembre}}{4. \text{octobre}}$  1802.

(L. S.) *Le comte* ARCADI MARCOFF.

(L. S.) J. NICOLAS DE AZARA.

*Ce traité a été ratifié à Madrid, le 5. déc. 1801 et à St. Petersburg, le 11. mars 1802, et les ratifications ont été échangées à Paris, le 5. avril suivant,*

## 38.

8. Oct. *Traité de paix entre la république françoise et S. M. l'empereur de toutes les Russies.*

(*Spectateur du Nord* 1801. oct. p. 123. *Nouv. polit.* 1801. nr. 85.)

**L**e premier consul de la république françoise au nom du peuple françois, et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, animés du désir de rétablir les relations de bonne intelligence qui subsistoient entre les deux gouvernemens avant la guerre actuelle, et de mettre un terme aux maux dont l'Europe est affligée, ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires; savoir: le premier consul de la république françoise, au nom du peuple françois, le citoyen Charles Maurice Talleyrand, ministre des relations-extérieures; et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, le sieur Arcadi comte de Marcoff, son conseiller privé actuel, et chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky, grand-croix de celui de Saint-Wladimir de la première classe; — lesquels, après la vérification et l'échange de leurs pleins-pouvoirs, sont convenus des articles suivans:

Paix. ART. I. Il y aura dorénavant paix, amitié et bonne intelligence entre la république françoise et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies.